

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
du 20 décembre 2024**

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M. PIOFFRET Jean-Marc, Mme VERBRUGGHE Isabelle, Mme LEPEYTRE Chantal, M. PRADEAU Yves, Mme CHABROULLET Carole, Mme CLAVEYROLAS Sandrine, Mme LAMETHE Sonia, Mme PATURAUD Amélie, Mr DESLANDES, M. ADENIS Nicolas, M. BOUCHER Jean-Noël, M. CORBIN Nicolas,

Pouvoirs : Mr GARRE Gilles donne pouvoir à Mme VERBRUGGHE Isabelle,

Membre Excusé :

Secrétaire de séance : Mme VERBRUGGHE Isabelle

Quorum : 13 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 20h35.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme VERBRUGGHE Isabelle.

Mme La Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour s'être déplacés en nombre pour ce Conseil Municipal extraordinaire afin de décider d'un don à Mayotte.

► **Délibération en vue d'un don à Mayotte**

OBJET : DON EN FAVEUR DU DEPARTEMENT DE MAYOTTE SUITE AU PASSAGE DU CYCLONE CHIDO

Mme la Maire rappelle que le département de Mayotte a été touché par un violent cyclone le 14 décembre, nombre d'habitations ont été détruites, les pertes humaines ne sont pas encore définitives et la situation sanitaire est catastrophique.

Elle informe le Conseil Municipal de la demande de fonds initiée par l'association des Maires de France (AMF) avec la Protection civile.

Elle rappelle également que lors de la tempête en mars 2023 ayant touché la commune de Pontarion, en Creuse, le Conseil Municipal avait fait un don de 500 €.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au département de MAYOTTE
- DECIDE de verser un don de 500€ au dispositif de veille et de soutien « Solidarité/ AMF MAYOTTE »
- AUTORISE Madame la Maire à verser la somme susvisée et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025 compte

Adopté à l'unanimité

VOTANTS : **14**

POUVOIRS : 1

POUR : **14**

ABSTENTION : **0**